

consommateurs doivent payer le coût de leur propre consommation. De surcroît, le gouvernement fédéral a mis sur pied des programmes pour aider le client du secteur résidentiel à améliorer le rendement énergétique de sa résidence. Ces programmes, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) et le Super PITRC, offraient des subventions pouvant atteindre 1 300 \$ pour encourager les gens à isoler leur résidence et à prendre d'autres mesures pour économiser l'énergie. Bien publicisés, ces programmes se sont avérés fort populaires.

Dans le cas des secteurs industriel et commercial privés, il existe un programme permettant de fournir des conseils et une aide technique en matière d'économie d'énergie, et de faire une "vérification énergétique" gratuite des bâtiments et des installations du client. Connu sous le nom de Programme national de vérification, ce programme est administré par la province ou par le territoire, et le coût en est partagé avec le gouvernement fédéral. Le Gouvernement des T.N.-O. a récemment entrepris d'appliquer ce programme, en même temps qu'un programme spécial, de son propre cru, connu sous le nom de Programme d'incitation à l'économie de l'énergie dans les entreprises commerciales (PIÉÉEC).

Dans le secteur résidentiel public, 77 p. 100 de tout le mazout est consommé dans les logements publics, qui représentent environ 66 p. 100 du parc domiciliaire total. Cette consommation est presque entièrement subventionnée et l'économie d'énergie y est très peu encouragée. Le Gouvernement des T.N.-O. fait un effort pour concrétiser le principe voulant que "l'utilisateur doit payer". Il faut toutefois reconnaître que, dans l'avenir prévisible, en raison du caractère économique des agglomérations éloignées, il ne sera pas possible de transférer une partie importante des coûts au consommateur. Ainsi, le mécanisme des prix, comme incitation à l'économie de l'énergie, demeurera en grande partie inefficace, dans ces situations.